



Contrat pro - Liquidation Judiciaire

Par **AnnaLynn**, le **10/03/2014** à **17:32**

Bonjour, rnj'étais en contrat de professionnalisation dans une entreprise depuis septembre 2013. Malheureusement, elle a subit une liquidation judiciaire et a fermer le 28 février 2014. J'ai réussi à trouver une autre entreprise, pour finir mon année de formation. J'ai signé donc avec cette 2e entreprise un nouveau contrat le 05 mars 2014. J'ai ensuite eu un rdv avec le mandataire judiciaire de ma premiere entrepise, pour nous faire part de notre situation. Il m'a dit que j'avais droit aux AGS et que je serai payé dans la totalité des mois qu'il me restait (à savoir jusqu'à décembre 2014). Je devrais recevoir ma lettre de licenciement cette semaine.rnrnAi-je droit à ces indemnités même si j'ai signé un nouveau contrat avant d'avoir reçu ma lettre de licenciement ? Je ne pouvais faire autrement pour ne pas perdre mon année d'étude...rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.rnrnAnna